

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 septembre 2018

Etaient présents : Mesdames, Messieurs MOUCHARD Patrice, JOURDAIN Luc, AUGEREAU Hélène, GACHINIARD Eric, CIVRAIS Jean-Claude, ISABELLON Isabelle, BONNET Marc, BABIN José, MAINGRET Benoît, GIRARD Isabelle, TIXIER Floriane, LEBASTARD Marie.

Absents excusés : Mesdames ROIGNANT Maryline, DENIS Christine

Monsieur Benoît MAINGRET a été désigné secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

1. Cession d'un véhicule communal

Monsieur le Maire indique que suite à l'acquisition du véhicule utilitaire Citroën Berlingo, immatriculé BX-384-KT, mis à la disposition des agents des services techniques, le véhicule Peugeot Partner immatriculé 8521 YE 49, n'avait plus d'utilité du fait de sa vétusté. Il a ainsi été proposé par le concessionnaire SARL Landais - route de Saumur – Doué la Fontaine - 49700 DOUE EN ANJOU une reprise de ce véhicule au prix de 350 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la reprise du véhicule Peugeot Partner, immatriculé 8521 YE 49, par le concessionnaire SARL Landais pour un montant de 350 €, et indique que ce bien sera sorti de l'inventaire.

2 – Participation financière SCPA

Monsieur le Maire informe que l'entreprise SCPA souhaite, pour des raisons de sécurité, mettre en place un grillage en panneau rigide, entre son site et le stade de foot, sur une longueur de 45 mètres linéaires. L'entreprise SCPA renforcera ces mesures de sécurité en installant également un système de vidéo-surveillance qui sera pris en charge intégralement par la SCPA qui subit de manière récurrente des dégradations et vols de carburants.

En revanche, le grillage sera posé sur un terrain appartenant à la commune. Il est donc proposé une prise en charge à hauteur de 50 % de la facture pour le grillage rigide, correspond à un montant total de 2 870.40 €, soit une participation de 1 435.20 €.

Il est précisé que la partie concernée va du château d'eau jusqu'au départ du mur où sont installés les panneaux publicitaires. La porte sera retirée. Si des ballons passent au-dessus du grillage, ils seront renvoyés le lundi matin.

Un élu indique que c'est une demande de la SCPA, donc ils pourraient prendre en charge l'intégralité du coût. Cependant, le mur est sur un terrain communal, et si l'entreprise faisait cette démarche sur son terrain, cela ferait doublon par rapport au mur déjà existant. De plus, le stade a déjà été clôturé de la même manière, du côté du petit bois, donc cela permet de garder une cohérence et une unité autour du stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la prise en charge à 50 % de la facture pour le grillage posé entre l'entreprise SCPA et le stade de la commune, sur le terrain appartenant à la commune.

3 - Subvention exceptionnelle – association ACCA

Monsieur le Maire indique que l'association ACCA (association des chasseurs) a pour mission de sauvegarder les espèces animales présentes sur la commune et éviter la prolifération des nuisibles. A ce titre, l'association a acquis deux corbetières, pièges permettant de détruire la population d'animaux nuisibles.

Aussi, l'association sollicite le soutien de la commune pour la participation à l'achat de l'une des deux corbetières, installée à proximité du stade pour éviter la dégradation de celui-ci, par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 432 €.

Toutes dégradations constatées à cause des oiseaux devront être signalées afin de pouvoir déplacer la corbetière qui peut également piéger pigeons, pies...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACCA d'un montant de 432 €.

4- Convention entre la Préfecture de Maine et Loire et la commune pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité – télétransmission des marchés publics

Monsieur le Maire indique que la réglementation de la commande publique entrée en vigueur le 1er avril 2016 oblige, à compter du 1er octobre 2018, la dématérialisation pour les marchés publics dont le montant est supérieur à 25 000 € et la télétransmission des marchés publics et des contrats de concession pour les dossiers dont le montant estimé hors taxe est égal ou supérieur à 209 000 €, en application des articles L2131-2 et D2131-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il y a donc lieu de signer une convention avec la Préfecture qui dispose que tous les actes soumis au contrôle de légalité peuvent être télétransmis, y compris les actes liés aux marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, y compris les actes liés aux marchés publics, et autorise Monsieur le Maire, ou tout Adjoint en cas d'absence de Monsieur le Maire, à signer la convention avec la Préfecture de Maine et Loire.

5- Demande de subvention pour le projet ENIR « Ecoles numériques innovantes et de ruralité » - convention de partenariat

Monsieur le Maire rappelle que l'école « La Bonne Aventure » a répondu à l'appel à projet ENIR « Ecoles numériques innovantes et de ruralité », émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir et destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales, dont la population qui n'excède pas 2 000 habitants.

Cet appel à projet permettra une participation à hauteur de 50 % pour l'achat de matériel informatique pour l'école : équipement numériques des classes (vidéoprojecteur interactif avec tableau blanc et portable dédié) ; service nécessaire au déploiement des usages numériques en classe (installation de bornes wifi et répéteurs, NAS de stockage et de partage).

Il y a donc lieu de signer une convention avec l'académie de Nantes afin de définir l'organisation du partenariat pour accompagner le personnel de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique ainsi que les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques.

Il est précisé que la commune du Puy Notre Dame a été la seule commune du Maine et Loire retenue pour ce projet, d'un montant maximal de 14 000 €, subventionné à 50 % par l'Etat.

Il est indiqué que la commune sollicitera le service informatique de l'agglomération de Saumur afin d'établir un diagnostic sur le matériel et le réseau et de négocier avec les fournisseurs de l'agglomération en matière d'équipements informatiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la démarche de l'appel à projet « ENIR », et autorise Monsieur le Maire, ou tout Adjoint en cas d'absence de Monsieur le Maire, à signer la convention avec l'Académie de Nantes.

6 - Vente de logements du patrimoine de Maine et Loire Habitat

Par courrier en date du 05 juillet 2018, le Directeur Général de Maine et Loire Habitat a informé notre commune que 7 logements situés 1, 2, 3, 4, 5 et 7 allée Baranger, et 26 rue du Palna pourraient être proposés à la vente de ses occupants, ou ascendants et descendants.

Il est indiqué que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

L'avis du conseil municipal est nécessaire car les logements vendus sortiront du parc des logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Maine et Loire Habitat à mettre en vente les 7 logements situés 1, 2, 3, 4, 5 et 7 allée Baranger, et 26 rue du Palna dans le cadre de la vente aux occupants, et pour les biens vacants après libération du logement, en priorité auprès des locataires du parc de Maine et Loire Habitat.

Questions diverses

a) Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la part de la famille de Berthy Maingret envers le conseil municipal, suite au décès de ce dernier.

b) Vidéo protection

Suite aux incidents survenus récemment sur la commune (cambriolage, dégradations...), s'est déroulé un rendez-vous avec la gendarmerie qui a proposé de bénéficier gratuitement d'un diagnostic relatif à un projet de vidéo protection, par le biais d'installation de caméras aux quatre entrées de bourg. Ce diagnostic n'engage en rien et permet d'évaluer nos besoins en fonction de la délinquance et des attentes de la commune.

Les habitants pourront être rassurés quant à la diffusion des images puisque seules la gendarmerie et deux personnes habilitées par la mairie y auront accès.

Le coût s'élèverait à environ 10 000 € pour la première caméra, puis un coût moindre pour les autres. Ce dispositif permet d'avoir une piste pour retrouver les personnes causant les dégradations. Reste à voir l'intérêt en terme de poursuite et de peine prononcée par la suite... Il est noté que le dispositif des voisins vigilants est présent sur la commune, mais sans trop d'effet positif, du fait du manque de moyen de la gendarmerie.

La demande de diagnostic va cependant être formulée, et une décision sera ensuite prise en fonction des conclusions qui seront émises, tant au niveau du budget qu'en terme de fonctionnement.

c) Enquête publique

Une enquête publique va être organisée en octobre, dans le cadre de l'AVAP et de la mise en compatibilité du PLU. Elle sera déroulée donc du 1^{er} au 31 octobre 2018. Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la mairie du Puy Notre Dame aux créneaux suivants :

- Lundi 01/10 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 17/10 de 15h00 à 18h00
- Mercredi 31/10 de 9h00 à 12h00

Il tiendra également une permanence à l'agglomération de Saumur le :

- Mercredi 24/10 de 14h00 à 17h00

Cette information sera également diffusée par voie de presse dans les prochaines semaines.

d) Broyages des végétaux et troc-plantes

Cette manifestation se déroulera le samedi matin 13 octobre 2018 :

- Broyage des végétaux : de 9h00 à 11h00, devant les ateliers municipaux,
- Troc – plantes : de 10h00 à 12h00, devant la salle des fêtes

Des flyer seront distribués dans tous les foyers de la commune.

e) Le « tout petit festival » - annulation

La manifestation « le tout petit festival » organisée les 21, 22 et 23 septembre 2018 par l'association « Le Crêmet d'Anjou » est annulée.

La pièce de théâtre sera probablement reportée en janvier 2019 (à voir selon la disponibilité des salles)

f) Exposition « Dentelles et broderies »

Il est fait part d'une invitation par l'association « Symphonie des fuseaux » à l'inauguration de sa 4^{ème} exposition « Dentelles et broderies », organisée le samedi 22 septembre à 11h00 au foyer rural de Vaudelnay.

g) Dégradations au stade

Le conseil municipal est informé que des vols au stade ont été constatés, sans effraction (télévision, micro-ondes...)

h) Marché gourmand

Il est remarqué, avec regret, que l'organisation de marchés gourmands se perdait ; il serait peut-être intéressant de recréer un comité des fêtes, ou bien réunir plusieurs associations pour relancer ce concept. La difficulté est souvent de solliciter les bénévoles, et ce ne doit pas être trop lourd en terme d'organisation.

L'idée serait peut-être de se rendre sur les marchés de l'été (exemple : marchés nocturnes qui étaient organisés à Doué la Fontaine) pour démarcher les commerçants...

La municipalité peut être à l'initiative d'une réunion des associations pour relancer le sujet, ou bien provoquer une réunion avec tous ceux qui seraient susceptibles d'être intéressés. L'information sera diffusée dans le prochain journal ponot.

i) Taille des végétaux

Certains habitants se sont plaints par rapport à la taille des végétaux derrière la salle des fêtes.

Il est indiqué que l'agent chargé de l'entretien des espaces verts avait quitté la commune fin août et son remplaçant arrivera le 1^e octobre.

Prochaines dates à retenir :

**Conseil municipal : Lundi 01 octobre 2018 à 19h00
 Lundi 05 novembre 2018 à 19h00
 Lundi 03 décembre 2018 à 19h00**

La séance du conseil municipal est clôturée à 20h35.